

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2009**

---

L'an deux mille NEUF, le 7 JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune d'ARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gérard DUBO, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2009**

**Secrétaire de séance : Jean-Paul BOSC**

**Etaient Présents : Jean-Paul BOSC – Régis BERNALEAU– Arlette CHAVANNE - Sylvie DELAUNAY– Nadine DUCOURTIOUX – Dominique HA – Cyril HARDOUIN – Michel HAUTIER – Jean-François INDA– Dominique LAFRENOY– Pierre-Jean MIRANDE DAVID –Georges MONTMINOUX- Jean-Claude MOUNET – - Rosy PIRAME – Christophe PEPIN – Jean RENOUD –Aline SALLEBERT - Evelyne SARRES –Hélène SAULDUBOIS pouvoir à Dominique HA - Florise SICHEL – Gérard SONGY –**

**Absent, excusé : Alain RENOUIL**

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Procès Verbal de la réunion du 26 mai 2009.

**1) APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CdC MEDOC ESTUAIRE – Exercice 2008**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité établi par la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport présenté dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

**2) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CdC MEDOC-ESTUAIRE**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité établi par la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour l'année 2008.

Jean RENOUD demande à quoi tiennent les différences, entre les communes, du coût du service de Police Intercommunale et notamment Arcins dont la participation est très faible.

Gérard DUBO explique que la Commune d'Arcins n'adhère pas au système dans sa totalité. En effet, lors de la mise en place de la Police intercommunale, les communes d'Arcins et de Labarde ont souhaité différer leur adhésion mais bénéficiaient des services spécifiques de la police intercommunale sur les zones communautaires. Depuis, Labarde a adhéré mais pas Arcins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport présenté dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Gérard DUBO fait une parenthèse pour signaler que l'ensemble des CLSH comptait, aujourd'hui, toutes activités confondues, environ 500 enfants. Cela signifie que les animations sont appréciées et que les tarifs sont corrects. On peut rendre hommage aux acteurs en charge de la jeunesse, notamment Eric BOUCHER, Martine BLANC et les Directeurs des centres de loisirs.

### **3) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS D'ANIMATION DE LA Cdc MEDOC-ESTUAIRE**

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants, Florise SICHEL informe le Conseil de la nouvelle organisation qui sera mise en place, à la rentrée prochaine, à l'école primaire.

La mise en place de deux services pour les enfants de l'école maternelle va entraîner une modification des horaires du déjeuner en accord, bien évidemment, avec les parents et le corps enseignant. L'amplitude horaire sera de 11 h 30 à 13 h 30 avec la nécessité d'occuper les enfants en proposant des micro activités sur 1 h 20. De ce fait, il conviendra de mettre en place deux agents supplémentaires pour assurer l'interclasse ainsi que pour la garderie du soir. Parallèlement, le soutien scolaire se déroulera entre 12 h et 14 h.

Dans ce cadre, elle propose de passer une convention avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour mise à disposition d'agents d'animation au niveau des interclasses et de la garderie.

En ce qui concerne la garderie, les horaires ont été modifiés et il sera proposé, à la rentrée prochaine, une facturation à l'heure le matin et forfaitaire le soir.

Jean RENOUD souligne que ces modifications vont augmenter le temps de présence des enfants à l'école. Gérard DUBO précise que si on peut effectivement le regretter, nous n'avons pas le choix et la commune se doit de proposer les solutions les mieux adaptées aux besoins des familles.

Florise SICHEL ajoute que, compte tenu du nombre important d'enfants, il a été nécessaire de refuser les enfants de moins de trois ans ainsi que ceux des communes voisines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et autorise Florise SICHEL à signer la convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Gérard DUBO remercie Florise SICHEL et sa commission pour le remarquable travail qui a été accompli.

#### **4) OUVERTURES DE POSTES :**

##### **. ouverture d'un poste d'Attaché Territorial :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de la collectivité a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire suite à sa demande de promotion interne au grade d'Attaché Territorial. Il propose d'ouvrir le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste d'Attaché Territorial à compter du 1<sup>er</sup> août 2009 et de fermer le poste de Rédacteur Chef.

##### **. Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>e</sup> classe :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un de nos agents a réussi l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1<sup>er</sup> classe. Afin de permettre sa nomination, il propose d'ouvrir le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>er</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2009 et de fermer le poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> classe.

##### **. Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe :**

Melle Adeline DECROCK a été recrutée, en qualité d'agent contractuel à temps non complet en août 2007. Compte tenu des nécessités de services, il est proposé de l'intégrer dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques de 2<sup>e</sup> classe.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

#### **5) FONDS D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE :**

Dominique HA rappelle que dans le cadre du fonds d'aide à la voirie communale, le Conseil Général attribue aux Communes une subvention destinée à favoriser l'aménagement des communes, essentiellement en matière de voirie. Il propose d'affecter la subvention au financement des travaux de l'avenue de Ligondras dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et charge Monsieur Dominique HA de demander la subvention et de signer tous documents s'y rapportant.

## **6) TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2009-2010**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la cantine et la garderie municipale 2009-2010 :

### **. TARIFS CANTINE**

|               |        |
|---------------|--------|
| Elémentaire : | 2.45 € |
| Maternelle :  | 2.30 € |

### **. TARIFS GARDERIE**

#### **- Le matin : forfait demi-journée :**

|             |        |
|-------------|--------|
| . 1 enfant  | 1.50 € |
| . 2 enfants | 2.45 € |

#### **- le soir : tarif à l'heure : 0.80 € de l'heure**

Toute heure commencée est due.

Les horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie devront être scrupuleusement respectés. Tout retard fera l'objet d'une pénalité d'un montant de 8 € par demi-heure.

## **7) ECHANGE AVEC M. et Mme LOUBERE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 février 2009, le Conseil Municipal a donné son accord pour un échange d'immeubles entre la commune et M. et Mme LOUBERE.

Afin de permettre la rédaction des actes notariés, il convient de déterminer une estimation de cet échange.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de cet échange à 75.000 €

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes s'y rapportant.

## **8) AVIS SUR L'AMENAGEMENT DE LA DEVIATION ROUTIERE DU TAILLAN MEDOC**

Monsieur la Maire rappelle qu'une enquête publique a été ouverte afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'aménagement de la déviation routière du Taillan et notamment en ce qui concerne l'impact sur le milieu aquatique.

L'avis du Conseil Municipal est demandé sur ce dossier qui a pu être consulté en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet tel que présenté.

#### **9) CESSIION, PAR CEMEX, DES PARCELLES DE TERRAINS JOUXTANT LA PISTE DU MOULINA**

Après modification de l'accès de la piste du Moulina sur la route d'Avensan, la Société CEMEX propose à la commune de reprendre, pour l'euro symbolique, les parcelles situées de part et d'autre de la voie créée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le principe de cette cession et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire souligne les très bonnes relations qui existent entre CEMEX et la Commune et l'efficacité avec laquelle la responsable a traité le problème de la traversée du village par les camions.

#### **10) GESTION DU CIMETIERE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Dominique LAFRENOY et Pierre-Jean MIRANDE-DAVID ont réalisé le recensement des concessions abandonnées dans le cimetière communal. Sur 420 concessions, 87 semblent abandonnées.

Compte tenu du fait qu'il ne reste actuellement que 30 places disponibles, il devient nécessaire de lancer une procédure de reprise des concessions abandonnées. Pour ce faire, il convient, dans un premier temps de confier à un bureau d'études la recherche des propriétaires.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer tous documents et avenants s'y rapportant.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de revoir le règlement du cimetière pour reprendre, notamment, la durée d'attribution des concessions ainsi que les horaires d'ouverture.

#### **11) ENTRETIEN DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Georges MONTMINOUX indique que la commune est régulièrement sollicitée par les administrés pour le nettoyage des cours d'eau non domaniaux. Il est donc nécessaire de rappeler la législation en la matière, notamment l'article L 215-14 du Code de l'Environnement qui précise que les propriétaires riverains d'un cours d'eau sont tenus de l'entretenir.

Il propose, dans un premier temps, de diffuser une large information sur ce sujet, en utilisant le modèle de courrier établi par la D.D.A dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Dans un deuxième temps, un groupe de travail sera constitué pour vérifier la réalisation des travaux sur une périodicité de 4 ans. Si les travaux ne sont pas réalisés la commune se substituera aux riverains concernés et leur adressera la facture correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Georges MONTMINOUX à diffuser le courrier ci-joint auprès des administrés et à mettre en œuvre la procédure ci-dessus précisée.

### **12) LANCEMENT DE LA REFLEXION SUR L'EVOLUTION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

La nécessité de renouveler certains matériels du restaurant scolaire – machine à laver, chambre froide, four – conduit à mener une réflexion d'ensemble sur l'adéquation du restaurant scolaire aux exigences d'aujourd'hui.

Pour ce faire, Florise SICHEL souhaite mettre en place un groupe de travail et fait appel à candidature. Jean-François INDA, Cyril HARDOUIN, Christophe PEPIN et les membres de la Commission scolaire composeront ce groupe de travail.

### **13) CHOIX DE LA SIGNALÉTIQUE**

Aline SALLEBERT indique que la Commission s'est réunie récemment et a porté son choix sur des poteaux galvanisés avec des panneaux gris, écriture blanche et logo de la commune.

Christophe PEPIN émet une réserve sur le choix des poteaux galvanisés, d'aspect froid et austère et propose des poteaux de couleur noire.

Le Conseil Municipal demande à Aline SALLEBERT de se procurer des échantillons de poteau galvanisé et de poteau peint en noir.

### **14) VENTE DE LA MAISON « LACOTTE »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 février 2009, le Conseil Municipal a décidé de mettre en la propriété communale cadastrée AN 666-811 et 813, d'une contenance de 1357 m<sup>2</sup>, sise 40 rue de Guiton à Arsac, au prix de 150.000 €

Conformément à la loi, une proposition prioritaire a été faite à la locataire, Mme CLAVE Patricia. Celle-ci vient de nous faire parvenir un courrier dans lequel elle propose cette acquisition au prix de 135.000 €

Compte tenu de la conjoncture, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession au prix de 135.000 € assortie de deux conditions :

- la vente devra être réalisée dans l'année
- seul l'accès au bâti existant sera autorisé sur la place commune.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes s'y rapportant.

### **15) ECHANGE AVEC M. LANDRY**

Gérard DUBO fait part au Conseil de son entretien avec Christophe LANDRY qui souhaite faire de la culture écologique sur sa propriété située sur la route qui mène à Macau.

Pour ce faire, il souhaite dans un premier temps fermer l'accès actuel et créer un autre accès sur sa propriété. Par la suite, il négociera la possibilité d'acquérir une partie de la parcelle 104 qu'il échangera avec l'accès actuel pour faire la boucle. Les voies concernées feront l'objet d'un classement ou d'un déclassement.

Ce projet n'est préjudiciable à aucun propriétaire riverain puisque les servitudes sont maintenues.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe afin de permettre à M. LANDRY de poursuivre ses démarches.

### **16) QUESTIONS DIVERSES**

#### *. Manifestations communales :*

Gérard DUBO tient à féliciter Hélène SAULDUBOIS et la Commission Culture ainsi que tous ceux qui ont organisé la fête de la musique qui a connu un vif succès.

Il précise que l'année prochaine, il y aura lieu de prévoir un budget culture très clairement identifié. En effet, les critères d'attribution des subventions pour les associations culturelles ne sont pas les mêmes que pour les associations sportives ou de loisir.

Dominique LAFRENOY invite le Conseil à venir participer à la traditionnelle barrique du 14 juillet à 18 heures.

#### *. Lotissements:*

Gérard DUBO précise qu'il n'y a toujours pas eu de demande de transfert des VRD pour les lotissements Port Arsac et Bois du Luquet.

En ce qui concerne le Domaine du Lac, la conformité a été refusée dans l'attente du règlement des observations formulées, notamment sur les réseaux et les espaces verts.

Un courrier recommandé, rappelant cette situation, sera adressé à M. BARBIER.

**. P.L.U :**

Jean-Claude MOUNET fait le point sur l'avancement du dossier. L'appel à candidature a été lancé et le cahier des charges finalisé, avec un planning détaillé.

**. Plan de sauvegarde :**

Jean-Claude MOUNET rappelle qu'il y a lieu de mettre en place un planning des astreintes des élus. Il propose une réunion de travail avec les adjoints pour établir une proposition qui sera soumise au Conseil Municipal.

**. Travaux Avenue de Ligondras :**

Jean-François INDA rappelle que dans le cadre de l'aménagement du bourg, des travaux de création d'espaces paysagers devant les écoles et en face de la mairie ont été prévus. Ces travaux, hors CAB, s'élèvent à 120.000 € et concernent l'aménagement depuis la plateforme avenue du gravier, av. Vonderheyden jusqu'à l'église. Dans l'éventualité où il ne serait pas possible d'établir un avenant, il propose de lancer un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à 20 voix pour et une abstention, donne un accord de principe et charge J.F INDA de mettre en œuvre la meilleure solution.